

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 12 Mars 2024

Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, M. Michel CERIEZ, M. Robin CHARRIEAU, M. Joel GALLICE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Élodie MASSE, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Elodie MILLIERE, Mme Eliane PAULET, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON.

Sont absents :

Mme Nicole BOUCHACOURT, Mme Céline CHARBONNIER, M. Marc CHARBONNIER, M. Stephane CLERJON, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Benoit WILLAUMEZ.

Sont représentés :

M. Romain AUBERT a le pouvoir de M. Pierre-Michel ESTRAYER
M. Michel CERIEZ a le pouvoir de M. Benoit WILLAUMEZ
Mme Isabelle MATHIEU a le pouvoir de Mme Nicole BOUCHACOURT
M. Robin CHARRIEAU a le pouvoir de M. Stéphane CLERJON
M. Frederic REYNAUD a le pouvoir de M. Marc CHARBONNIER

Est désignée secrétaire de séance : M. Robin CHARRIEAU

Ouverture du conseil

Points à retirer :

1. Plan de financement

La trésorerie n'ayant pas validé les comptes de gestion à l'ouverture du conseil, ceux-ci seront présentés mais ne pourront être votés. Monsieur le Maire propose que ce vote ait lieu lors la séance du vote du budget.

Les points à l'ordre du jour

- 1) Approbation du Compte-rendu de la séance du 01/02/2024,

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

- 2) Compte administratif du budget location de VAE 2023,
Monsieur le Maire présente les comptes de ce budget annexe qui n'appellent aucune remarque des membres du Conseil.
- 3) Compte administratif du budget principal 2023
Monsieur le Maire présente les comptes du budget principal qui n'appellent aucune remarque des membres du Conseil.
- 4) Compte administratif du budget aménagement touristique 2023,
Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe qui n'appellent aucune remarque des membres du Conseil.
- 5) Compte administratif du budget collet II 2023,

Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe. Il explique que les travaux de finition du lotissement seront réalisés en 2024. Ces comptes n'appellent aucune remarque des membres du conseil.

R.C.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 12 Mars 2024

6) Compte administratif du budget EAU 2022,

Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe qui n'appellent aucune remarque des membres du Conseil. Il précise que les travaux des Lafonds seront terminés ce printemps.

7) Mise en place de la prime de pouvoir d'achat,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil s'était positionné favorablement à l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat proposée par l'Etat. Compte tenu du régime indemnitaire (IFSE) déjà en place dans la collectivité le taux de 75% du montant maximal de cette prime a été choisi. Le Comité Social Territorial ayant validé ce dossier, la prime sera versée aux agents au mois d'avril selon le tableau ci-dessous :

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8) Délibération accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent accompagnateur pour le temps méridien d'un enfant en situation de handicap au sein de l'école de la Bréole. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 14 Mars 2024 jusqu'au 05 Juillet 2024 inclus, un emploi non permanent au grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 7/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois et 21 jours suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

9) Demande de subvention pour le poste de VTA,

Monsieur le Maire précise que suite à l'appel à candidature au poste de VTA, tel que délibéré en décembre 2023, trois candidats se sont positionnés. Suite aux entretiens, la candidature de Madame Delphine MAURIN a été retenue. Il rappelle que ce poste est financé par l'ANCT pour un montant de 20 000€.

Pour cela il convient de procéder à la demande de subvention au FNADT selon les montants suivants :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût total du projet :	37 054,52€	FNADT 2024	20 000,00€
		Autofinancement	17 054,52€
Total dépenses	37 054,52€	Total recettes	37 054,52€

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

10) Subventions 2024 aux Associations et Organismes,

Monsieur le Maire propose d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations. Il précise que l'ensemble des demandes enregistrées a fait l'objet d'une analyse.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer pour les attributions financières aux associations selon le tableau ci-dessous :

DÉNOMINATIONS	2024
Julie Barneaud - 4L Trophy	200,00 €
Association AUDACE	500,00 €
Association Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR	3.500,00 €
Association l'Alternateur - Café associatif Seyne les Alpes	1.250,00 €
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 04 APAJH	100,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers d'Ubaye-Serre-Ponçon / Le Lauzet	3.000,00 €
Association Petits Pas (crèche)	33.000,00 €
Fondus de l'Ubaye	100,00 €

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 12 Mars 2024

Groupement Départemental des Lieutenants de l'ouvrier des Alpes de Haute Provence	500,00 €
Association Lendemain Meilleur	200,00 €
Association Breolibrius	15.000 €
Les Restos du Cœur	350,00 €
Musique dans la vallée	1.500,00 €
Espoir 04 Haute Provence	100,00 €
Association Bréolibrius	15.000,00 €
Secours Catholique	600,00 €
Association Solidaritat Ubaye	200,00 €
Club des aînés	5000,00€
Association Solidarité Paysans Provence Alpes	100,00 €
Secours Populaire Français 04	100,00 €
Association Club SPADTRIBU UBAYE VVT	1.500,00 €
Association Blanche Ascendance	1.000,00 €
Coopérative scolaire OCCE - École la Bréole	1.500,00 €
La ligue contre le cancer	150,00 €
Escola de la Valeia	100,00 €
Association des Anciens Résistants de la Vallée de l'Ubaye	100,00 €
Les Capucins Bréolais	1.000,00 €
USB	3.000,00 €
USB – Remise des trophées	500,00 €
USB Randormillouse	1.000,00 €
USB Trail Dormillouse	1.200,00 €
USB Section Ski	300,00 €
Les Enfants de Dormillouse	120,00 €
USB Challenge club escalade	300,00 €
TOTAL	77.070,00 €

Pour ce qui concerne l'association « Petits pas » (crèche) Monsieur le Maire explique que la collectivité a perçu jusqu'en 2021 le bonus territoire de la C.A.F. qui depuis cette date est versé directement à l'association. Le montant de la subvention 2024 correspond donc à celui de 2023 déduction faite de l'aide perçue directement. (50.000€ - 16.940€).

Les conseillers membres des associations concernées ne prennent pas part aux votes.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

11) Vente d'une coupe de bois sur la parcelle Section E n°347 à Clôt la Cime,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la proposition de Monsieur Bertuletti, forestier, pour une coupe de bois sur la parcelle 347 à Clôt la Cime. Un arrêté ministériel du 20 septembre 2023 prononçant l'application du régime forestier sur celle-ci, il n'est pas possible d'accéder à la proposition du forestier.

12) Convention de transports avec la Région Sud – Organisateur USP,

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa compétence, la Région Sud organise le transport scolaire sur l'ensemble du territoire tel que défini à l'article L.3111-7 du code des transports. Afin que la municipalité puisse étendre ces services aux hameaux éloignés des lignes ZOU, il est nécessaire d'établir une convention de délégation avec la Région. Ces services comprennent la prise en charge et la dépose des élèves primaires et secondaires sur la commune. Ils amènent des enfants domiciliés dans les hameaux éloignés du centre de la commune soit vers l'école primaire, soit vers des arrêts en correspondance avec le transport scolaire organisé par la Région.

Le Maire précise que la Région participera aux dépenses au prorata du nombre d'élèves inscrits sur les services concernés ayant la qualité d'ayant droit au vu du règlement régional des transports scolaires en vigueur.

Cette convention sera inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée plénière de la Région organisée à la fin du mois de mars 2024.



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 12 Mars 2024

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

13) Convention AOT Site de vol libre de Saint Vincent les Forts,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité avait lancé en 2023, un appel à candidature pour l'occupation du domaine public du site de vol libre de Saint Vincent les forts, resté infructueux. Un avenant avait permis de prolonger la convention initiale pour une année.

Une commission d'élus, a élaboré durant l'hiver, un nouveau cahier des charges, validé par l'avocate de la commune. Celui-ci prévoit un versement d'une redevance annuelle de 15.000€ (Quinze mille Euros), indexée selon l'indice des prix de la consommation de l'ensemble des ménages publié par l'INSEE.

La publicité de cet appel à candidature sera effectuée à compter du 15 mars (site web, presse, affichage...) pour une date de dépôt des candidatures au plus tard le 15 avril 2024.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

14) Opération Façades/Toiture Copropriété MATHIEU Guy- JUMEAUX Axel,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le dossier de demande de subvention transmis par SOLIHA Alpes du Sud dans le cadre de l'opération « façades / toitures » concernant les travaux de réfection des enduits de façades de la Copropriété MATHIEU Guy – JUMEAUX Axel et Meriem sise Les Terrasses.

La subvention proposée est de 6.100,00 Euros (Six mille cent euros).

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

15) Renouvellement de la Convention avec SOLIHA Alpes du Sud pour 2024,

Monsieur le Maire précise à son Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention entre l'Association SOLIHA Alpes du Sud et la commune pour l'animation de l'opération communale façades-toitures pour l'année civile 2024. Il précise que la rémunération de cette mission pour l'année 2024 sera de 611,28 Euros H.T (six cent onze euros et vingt-huit centimes) par dossier. Soit 733,54 Euros T.T.C (sept cent trente-trois euros cinquante-quatre centimes). Le Maire rappelle que la région n'aide plus les communes sur les opérations façades et toitures.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

16) Avenant étude environnementale concernant le projet de voie verte,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une erreur de plume de 1 100€ s'est glissée lors de la précédente délibération. Le périmètre d'étude étant modifié, le prix global envisagé avec le groupement SEGIC-EVINERUDE l'est aussi. L'enveloppe ferme était de 83 625,00 € H.T, avec une tranche optionnelle de 24 125,00 € H.T. Elles ont été missionnées par ordre de service les 7 et 25 Avril 2023 pour un total de 107 750,00 € H.T. L'estimation de l'avenant N°1 est de – 83 693,00 € H.T et 27 812,50 € H.T, soit – 55 880,50 € H.T et -51.86% en déduction.

Maîtrise d'ouvrage	Montant du marché initial H.T Selon les ordres de services	Montant de l'avenant N°1 H.T	Montant total du marché H.T
Étude environnementale Voie verte en balcon d'Ubaye-Serre-Ponçon	107 750,00 Euros	-55 880,50 Euros	51 869,50 Euros

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

17) Questions diverses,

R.C.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 12 Mars 2024

La convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un Food-truck à Saint Vincent les forts ayant été signé pour une année, les élus s'accordent pour renouveler l'appel à candidature tel que publié en 2023, avec une durée de 3 ans tel que le permet la loi.

Monsieur Bastien BARNEAUD expose aux membres du conseil le projet de lotissement porté de Monsieur Luc REYNAUD sur les parcelles G13 et ZE77 à la Bréole. Celui-ci propose de rétrocéder la voirie du lotissement à l'achèvement des travaux. Cette proposition est acceptée par l'assemblée sous réserve que les travaux soient effectivement terminés.

Robin Charrière
le 25/03/2024


R.C.

